



cda

2022

COMITÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
DE L'ÎLE D'YEU

Rapport d'activité du CDA

EXERCICE DU 01/01 AU 31/12/2022

COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (CDA) DE L'ÎLE D'YEU

1. Sommaire

1.Sommaire	2
2.Rapport moral et orientations pour 2022.....	3
3.Vie associative du CDA – fonctionnement de l'association	9
3.1. Les membres du CDA.....	9
3.2. Les adhésions	10
3.3. Le Conseil d'Administration	10
4.Rapport d'activité.....	12
4.1. Communication : de nouveaux supports et outils	12
4.2. Foncier agricole : poursuivre la mobilisation foncière des terres agricoles et leur mise en valeur	13
4.3. Vers plus d'autosuffisance alimentaire insulaire : pour une gestion de l'eau plus autonome en agriculture	15
4.4.Structurer les filières agricoles locales et approvisionner la restauration collective : le projet de ferme maraîchère en régie municipale	17
4.5.Sujets transversaux : des sujets à approfondir pour le futur du développement agricole à l'Île d'Yeu	18
5.Projections financières de l'activité	21
5.1. Composition des dépenses et des recettes.....	21
5.2. Projection de l'activité du chargé de mission	23
6.Travailler en réseau.....	24

2. Rapport moral et orientations pour 2023

Par Georges Birault, Président du CDA

Nous arrivons au terme de la seconde année de vie de l'association CDA Comité De Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu.

Le rapport d'activité que nous présentera Arthur montre que cette année a été comme les précédentes très riches et cela dans tous les domaines :

- Foncier : liens avec la SAFER, Biens sans maîtres, recherche du foncier, action auprès des propriétaires ;
- Soutien et suivi des exploitations ;
- Suivi des installations ;
- Projet Au fîle de l'eau, mise en place des actions prévues ;
- Lancement de la ferme en régie ;
- Communication ;
- Gouvernance.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur quelques points importants :

I. Chaleur et Sécheresse, changement climatique

Cette année a été marquée par les fortes périodes de chaleur et de sécheresse. Les relevés de la météo indiquent clairement une augmentation des températures avec des extrêmes de plus en plus importants, des épisodes très pluvieux et des épisodes de sécheresse. L'alternance des saisons, à laquelle nous étions habitués, n'est plus fiable et rend plus difficile les prévisions pour les cultures ou l'élevage.

En 2022, l'intensité et la durée de ces épisodes ont été plus fortes. Nous pourrions être tentés de penser que c'est une année exceptionnelle. **Il faut plutôt la considérer comme la normalité pour les années à venir**, même si certainement, il y aura des années dans le futur moins sèches et moins chaudes. Les conséquences se feront de plus en plus sentir, et pour les agriculteurs : maraîchage, élevage, arboriculture, horticulture, viticulture, herboristerie, l'adaptation ne sera pas forcément facile, évidente. Déjà cette année, nous en avons vu les prémices avec le rationnement en eau, en maraîchage, les contraintes ne sont pas forcément

bien adaptées, le temps de travail supplémentaire que cela entraîne, la fatigue et le stress, l'incertitude du lendemain, de s'en sortir.

Nous avons commencé des actions sur l'eau avec le projet Au fîle de l'eau. Des réalisations ont été faites. Nous avons échangé à quelques-uns sur les conséquences du changement climatique. L'étude faite par la Chambre d'Agriculture ne nous a pas apporté le plus que nous espérions. Ces questions sont nouvelles, et pour l'instant nous avons peu de retombées d'études sur comment s'adapter, il y en a plus sur l'élevage et les grandes cultures, mais très peu sur les cultures maraîchères, fruitières, autres.

Chacun individuellement essaye de trouver des solutions pour s'adapter, ce qui est normal, mais l'action collective sera nécessaire et le CDA peut être le lieu de partage, d'échange, de recherche. Nous devons être très vigilants sur cette question. Car c'est aussi l'avenir de l'agriculture qui est en jeu pour les dix, vingt, trente années qui viennent.

II. Installations

En 2022, la ferme « les Pieds sur Terre » a pris son envol et Isabelle a commencé le safran et les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM). Ces installations ne peuvent vivre sans un minimum de bâtiments d'exploitation adaptés. La SCCI a déposé un permis de construire pour un bâtiment de 50m² pour Les Pieds sur Terre. Ce genre de permis était nouveau tant pour nous que pour le service de l'urbanisme. Le permis a été recalé deux fois au niveau de la préfecture. Pascal Mrozinski est allé plaider la cause auprès de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Il a bien défendu la cause en expliquant le contexte, les objectifs du CDA et de la SCCI. Nous espérons que le prochain dépôt de permis sera accepté en 2023.

A ce sujet, le Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) a constaté que la prise en compte des besoins en infrastructures agricoles (hangars, tunnels maraîchers, ateliers de transformation à la ferme, lieu de vente, etc.) s'est encore dégradée. Plusieurs projets d'infrastructures ont été refusés sur d'autres îles du Ponant alors qu'il s'agissait de projets agricoles à taille humaine, aux pratiques durables ou biologiques et contribuant à l'approvisionnement alimentaire local.

Lors de la dernière réunion du groupe SILLAGE (« Simplifier et faciliter l'accès au foncier et aux infrastructures agricoles dans les îles, par l'évolution des réglementations et des pratiques d'aménagement et de planification »), à laquelle ont participé la sénatrice de Vendée Mme. Billon et l'attaché parlementaire du député Stéphane Buchou, a été décidé :

- La constitution par le RAIA d'un dossier argumenté décrivant et explicitant les difficultés rencontrées pour créer ou maintenir sur les îles des activités agricoles.
- La présentation de ce dossier par les parlementaires au Ministère de l'agriculture et demande de désignation d'un interlocuteur référent.

- Un rdv avec cet interlocuteur afin de réfléchir à l'amélioration de la situation : notamment des aménagements réglementaires, et la prise en compte du sujet dans le futur projet de loi foncière.
- En parallèle, une rencontre du RAIA avec les secrétaires généraux des préfectures des départements, sur la base de cas concrets et avec l'appui des parlementaires, afin d'en savoir davantage sur l'évolution de l'interprétation de la loi littoral par les services de l'Etat.

Bien sûr, ce sont des démarches qui sont longues. Nous savons qu'il faut du temps pour modifier un règlement, amender une loi. Évidemment, cela ne peut satisfaire ceux qui s'installent. Mais qu'ils sachent que tant la SCCI que le CDA, nous faisons le maximum pour obtenir satisfaction.

III. Gouvernance

Voilà deux ans que le CDA existe en association loi 1901. Il me semble important de faire le point sur notre gouvernance : fonctionnement du bureau, du CA, etc.

• *Quel était notre fonctionnement avant 2021 ?*

Nous avions un bureau qui se réunissait tous les 15 jours. Les personnes qui le composaient : deux ou trois personnes du Collectif Agricole (Gilles Le Puil, Georges Birault, Cristi Cohen), un élu municipal (Michel Charreau), une personne de la SCCI (Benoît Gaborit puis Pascal Mrozinski), une ou deux personnes de Yeu Demain (Gérard Sage, Luc Pasquier), Vincent Girard du Service Développement Économique de la Mairie, et le chargé de mission (Mathilde Barré, Mounia Tonnazzini puis Lauren Chiche). Les agriculteurs étaient rarement présents.

Une réunion plénière deux à trois fois par an, à laquelle étaient invités tous les agriculteurs et les porteurs de projet, les élus concernés, les associations (Collectif Agricole, Yeu Demain, Terre de Liens).

La quasi-totalité des membres étant retraités (en dehors de Vincent Girard et du chargé de mission), nous pouvions faire les réunions l'après-midi. Des réunions longues, à rallonge, et cela excluait les actifs (agriculteurs et autres membres d'associations).

Le fait d'avoir un bureau très fréquent permettait d'avoir des échanges approfondis, de transmettre les informations et donc que tous les membres soient au même niveau de connaissance, voire de compétences. Cela était d'autant plus important que les projets en

étaient à leur début. Là aussi il fallait souvent débroussailler pour mieux définir et comprendre les enjeux, les possibilités, les contraintes.

En même temps, un bureau fréquent diminuait l'autonomie du chargé de mission, assez dépendant des décisions prises par le bureau.

Le passage à l'association loi 1901 a marqué un changement d'étape où les projets continuent sur leurs lancées, soutenus par les élus, reconnus par les administrations, mais aussi la population. Cela marque aussi une volonté que les agriculteurs soient plus investis, participent davantage aux débats et aux décisions.

- ***Cela a-t-il été vrai ?***

Composition actuelle du CA :

1) Premier collège des personnes morales :

- Mairie de l'Île d'Yeu : Emmanuel Maillard (Vice-président) et Michel Charuau (Trésorier),
- Collectif Agricole de l'Île d'Yeu : Georges Birault et Gilles Le Puil (Président pour l'exercice 2021),
- Yeu Demain : François Niney,
- SCCI Terres Islaises : Renan Pointeau.

2) Deuxième collège des agriculteurs-trices :

- EARL La Bergerie, représentée par Julien Sage, exploitant,
- EARL du Moulin, représentée par Philippe Cantin (Secrétaire), exploitant,
- La Ferme d'Emilie, représentée par Emilie Sage, exploitante,
- Les Pieds sur terre, représenté par Benjamin Bonneau et/ou Eliot Roussely, exploitants.

3) Troisième collège des personnes physiques :

- Martin Mallet,
- Cristi Cohen.

La réponse est plus que mitigée.

Deux absents à une réunion de bureau et celui-ci perd beaucoup de son utilité. Il devient dès lors difficile de prendre des décisions.

Il est important que le CDA ait un fonctionnement vraiment collectif (agriculteurs, élus, citoyens). Il est important que tous les adhérents, du moins les administrateurs, soient au même niveau d'information. Par rapport à cela, nous avons des difficultés qui tiennent à des raisons diverses :

- Intérêt différent,
- Temps disponible,
- Informations, il y a plein de sujets et difficile de faire le choix des plus importants.

Cela peut amener à une impression de ne pas être écouté, que le CDA ne fait pas assez, ou pas ce qu'il faut, d'être trop loin des préoccupations des agriculteurs. En même temps, chacun voit bien que ces impressions sont à relativiser, que le CDA fait plein de choses avec des moyens qui sont limités. Pour que le CDA dure, il est primordial que les savoirs et les compétences se transmettent aux nouveaux adhérents, aux administrateurs, etc.

- ***Comment faire ?***

Notre chargé de mission est très occupé ! Le Président actuel donne beaucoup de son temps et le Vice-président fait autant qu'il peut vu ses charges d'adjoint à l'économie.

- ***Trouver d'autres modalités ?***

- Formation des bénévoles sur des thèmes comme : la SAFER, le PLU (définition des zonages et des réglementations associées), baux, communication (blog, radio, presse, réseaux sociaux), changement climatique, autres.
- Est-ce un groupe de travail, dont un référent avec qui travaille le chargé de mission ?
- Faut-il un stockage partagé des données comme dropbox ? Mais attention, cela n'évite pas la lecture !
- Renforcer le bureau avec un membre de la SCCI, de Yeu Demain, du Collectif Agricole et plus d'agriculteurs-trices ?

Le CDA est une association qui a une originalité forte de par ses composantes et son mode de fonctionnement. Ce n'est pas une commission extra-municipale, un prolongement de la mairie. Il arrive souvent que certains en parlant du CDA, disent « VOUS » : vous avez fait ceci, vous devriez faire cela, alors qu'ils sont adhérents au CDA. Ce « VOUS » positionne l'interlocuteur comme extérieur à l'association dont il est membre. Ce positionnement peut se comprendre du fait de la présence de la mairie. Les locaux du chargé de mission sont également mis à disposition par la mairie.

Non le CDA ce n'est pas la mairie. Si le CDA devenait un service de la mairie comme un autre service, soumis à la temporalité des élus et de la vie municipale, aux priorités électorales, ce ne serait plus la même chose. Là, de fait, les agriculteurs pourraient dire « VOUS ».

Si nous voulons maintenir cette autonomie, les adhérents doivent s'impliquer fortement.

Oui cela prend du temps, de l'énergie. Mais c'est aussi le devenir de l'agriculture dont il s'agit, d'une meilleure autonomie alimentaire et de préparer une certaine souveraineté alimentaire. Nous travaillons pour le temps présent, mais surtout pour le futur.

Avant de passer au rapport d'activité, je voudrais remercier tous nos partenaires et/ou nos financeurs :

- La Région,
- Le Département, notamment le service Nature et Biodiversité, en charge de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- La DRAAF pour les subventions liées au plan de relance,
- Terre de Liens pour ses éclairages et conseils,
- La LPO pour son soutien sur les actions liées à la biodiversité,
- Les lycées Nature et la stagiaire Romane Jego pour son étude sur la biodiversité dans les mares,
- Le RAIA,
- L'Université de Nantes, la Fondation Engie et la Fondation du Patrimoine pour le projet Au f'île de l'eau,
- Merci à la Mairie pour la subvention de fonctionnement et le prêt des locaux,
- Merci à tous les membres du CA et du bureau qui se sont investis cette année dans les actions du CDA,

- Et pour finir, un grand merci à notre chargé de mission Arthur BOUYER sans qui nous aurions beaucoup de mal à avancer.

Merci de votre écoute,

Bonne Assemblée Générale,

Georges BIRAULT

3. Vie associative du CDA – fonctionnement de l'association

3.1. Les membres du CDA

Le CDA est composé de personnes morales et physiques. Elles sont réparties dans trois collèges, inscrits dans les statuts de l'association. La répartition des collèges est la suivante :

Collège 1 : Les personnes morales.

Collège 2 : Les agriculteurs-trices, à savoir toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole (catégorie socioprofessionnelle déclarée), c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié exploitant et qui résident en permanence sur l'Île d'Yeu.

Collège 3 : Toute autre personne physique.

L'association du CDA reconnaît des **membres fondateurs** : la Mairie de l'Île d'Yeu, l'association Collectif Agricole de l'Île d'Yeu, l'association Yeu Demain, la Société Coopérative Civile Immobilière Terres Islaises, les quatre exploitations agricoles suivantes : l'EARL La Bergerie, l'EARL du Moulin, la Ferme d'Emilie, et Les Pieds sur terre.

Tout individu ou organisation qui le souhaite peut adhérer au CDA, en tant que personne physique ou morale. L'adhésion permet de s'investir au sein du Conseil d'Administration et du bureau.

Des rendez-vous sont organisés à différents moments de l'année (ateliers participatifs, tables rondes, réunions publiques, actions de terrain avec mobilisation de bénévoles, etc.). Être adhérent permet de mieux connaître les membres du réseau susceptible d'y participer, d'être tenu au courant des dates et des objectifs de chaque action, et de consulter les résultats obtenus.

Être adhérents, c'est aussi participer aux actions et discussions du CDA. L'agriculture c'est l'affaire des agriculteurs mais aussi des consommateurs.

Enfin, être adhérent permet de bénéficier de la dynamique collective portée par le projet et son réseau : animation, conseil, mise en relation, appui au développement de projet...

3.2. Les adhésions

Pour cette deuxième année d'existence en tant qu'association, les adhésions au sein du CDA sont réparties de la manière suivante :

Collèges	Collège 1 Personnes morales	Collège 2 Agriculteurs	Collège 3 Autres personnes physiques
Nombre d'adhérents	5	8	19

3.3. Le Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Constitutive du Comité de Développement de l'Agriculture (CDA) de l'Île d'Yeu du 27 janvier 2021 a élu les membres du Conseil d'Administration.

Le CA s'est réuni trois fois en 2022. Les réunions de Bureau, ouvertes au CA, ont lieu une fois par mois.

Liste des membres du CA

COLLÈGE 1			
Structure	Représentée par	Fonction au sein du CDA	Membre du bureau
Mairie de l'Île d'Yeu	Emmanuel MAILLARD	Vice-Président	Oui
	Michel CHARUAU	Trésorier	Oui
Collectif Agricole	Georges BIRAULT	Président	Oui
	Gilles LE PUIL	Administrateur	Non
Yeu Demain	François NINEY	Administrateur	Non
SCCI Terres Islaises	Renan Pointeau	Administrateur	Non

COLLÈGE 2			
Structure	Représentée par	Fonction au sein du CDA	Membre du bureau
EARL du Moulin	Philippe Cantin	Secrétaire	Oui
EARL La Bergerie	Julien Sage	Administrateur	Non
La Ferme d'Emilie	Emilie Sage	Administratrice	Non
Les Pieds sur terre	Benjamin Bonneau et/ou Eliot Roussely	Administrateurs	Non

COLLÈGE 3		
NOM Prénom	Fonction au sein du CDA	Membre du bureau
COHEN Cristi	Administratrice	Non
MALLET Martin	Administrateur	Non

Fonctionnement du bureau et du CA

Lors des deux derniers exercices, 2021 et 2022, les réunions se sont organisées de la manière suivante : un CA trimestriel, et un bureau mensuel. Le bureau était ouvert aux membres du CA sur la base du volontariat, en fonction des sujets traités à l'ordre du jour. Ce fonctionnement n'est pas définitif, il peut être discuté comme évoqué dans le rapport moral du Président.

4. Rapport d'activité

4.1. Communication : de nouveaux supports et outils

4.1.1. Des actions de communication variées

Actions de communication	Modalités	Publics touchés
Presses locales (voir paragraphe suivant)	Articles	Lecteurs locaux
Autres presses (voir paragraphe suivant)	Articles	Lecteurs divers, plus spécialisés
9 émissions de radio sur Neptune FM	Radio	Habitants de l'île
3 newsletters trimestrielles du CDA	Lettres d'info	Adhérents du CDA
1 Exposition « l'agriculture dans les îles » du RAIA – CDA – Collectif Agricole	Panneaux d'exposition	Habitants de l'île et visiteurs
1 réalisation de clips vidéo avec Oya Film	Supports vidéo	Publics divers
Soutien à l'édition de <i>Carnet de voyage</i> , écrit et illustré par Cristi Cohen, 300 ex	Livres	Habitants de l'île et visiteurs
2 interventions lors des Journées du Patrimoine	Visites	Habitants de l'île et visiteurs
Participation aux fêtes agricoles locales : Fermes ouvertes et Fête de la bio	Fêtes	Habitants de l'île et visiteurs
Campagne de communication pour la collecte « Au f'île de l'eau » avec la Fondation du patrimoine	Brochures, dépliants, appel aux dons	Habitants de l'île, visiteurs, et publics spécialisés

4.1.2. Le CDA dans la presse

- *Des interventions dans des presses diversifiées : relevés des articles publiés en 2022 mentionnant le CDA et ses projets*

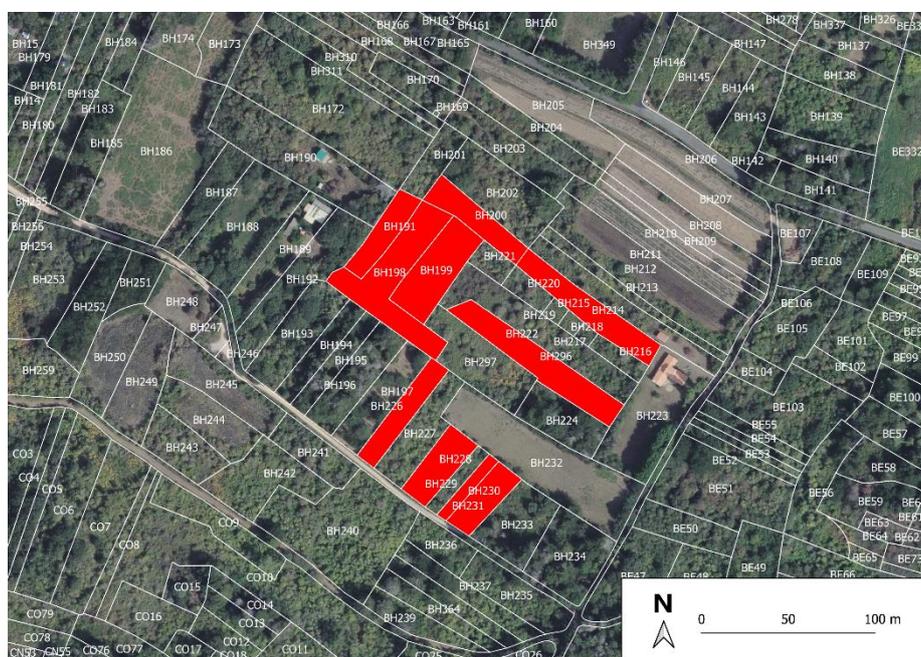
Média	Sujet / Titre de l'article	Date de publication
Ouest-France	Au f'île de l'eau lance un appel aux dons	26 juillet 2022
Ouest-France	Une réunion d'information sur le patrimoine de l'île	24 août 2022
Courrier vendéen	Une ferme maraîchère en régie pour la restauration collective	10 février 2022
Demain Vendée	Terres fert'île	22 juillet 2022
Le Figaro	La nature, un patrimoine comme les autres	5 septembre 2022
Revue Sesame de l'INRAE (article en ligne)	« Au f'île de l'eau », un projet multiforme pour mieux prendre en compte l'eau en agriculture sur l'île d'Yeu	Publié depuis juin 2022
Revue Yeu Demain	Article sur Au f'île de l'eau	En cours, pour 2023
Magazine mairie	Article au f'île de l'eau	Décembre 2022

4.2. Foncier agricole : poursuivre la mobilisation foncière des terres agricoles et leur mise en valeur

4.2.1. Mobilisation foncière

- Démarrage d'une prospection foncière avec la SAFER

C'est au cours des discussions avec la SAFER dans le cadre du renouvellement de la convention avec la Mairie en 2021, que la prestation de prospection foncière avait été présentée au CDA et à la Mairie. Après étude de l'opportunité de cette prestation, un essai a été décidé pour 2022, financé par la Mairie. L'essai porte sur l'un des 17 secteurs d'intérêt identifiés par le CDA. La prospection a démarré en novembre 2022. Un premier point sera fait avec la SAFER au premier semestre 2023. Si les résultats sont jugés satisfaisants, la Mairie pourra reconduire l'opération sur un autre secteur.



Carte 1 : secteur prospecté fin 2022 - début 2023, zone agricole des Grisons, chemin de la Roche blanche

- Contacts avec des propriétaires

L'étude de zones d'intérêt pour le développement d'activités agricoles met en lumière des opportunités de mobilisation foncière. Cela peut prendre plusieurs formes : incitation à louer à un agriculteur pour valoriser la parcelle, ou échange foncier pour une acquisition par la Mairie ou la SCCI. A titre d'exemple, un échange est en cours entre un propriétaire et la Mairie, après un accord trouvé avec sa famille en novembre 2022. Cet accord permettra au CDA de travailler sur une zone agricole constructible pour un futur siège d'exploitation, dans la zone agricole de Ker Mercier / Ker Pacaud à moyen-terme.

- Procédure Bien Sans Maître par la Mairie et la Préfecture : nouvelles acquisitions en zones agricoles et naturelles

Une nouvelle procédure de recherche de biens sans maître a eu lieu en 2022. Opération conduite par la préfecture pour le compte de la Mairie. Il a été question de régulariser les comptes de propriétés inscrits comme « inconnus » au cadastre. Cette procédure a permis à la Mairie de récupérer 113 parcelles, dont une partie en zone agricole, pour un total de 8,8 ha.

- Création de parcelles communales en zone agricole

Suite aux travaux de défrichage dans la zone des Perdrettes à l'été 2021, deux situations sont apparues pour créer des parcelles agricoles à partir de parties inutilisées du domaine public. L'une de ces deux parcelles créées sera rétrocédée à la SCCI. En effet, elle jouxte la BX350, déjà propriété de la SCCI, et l'ensemble pourra servir de siège d'exploitation à l'entreprise Apiselect, qui dispose déjà d'une partie de ses ruches sur la zone. Finalisation de la procédure au premier semestre 2023.

4.2.2. Mise en valeur des terres / préparation des terrains

- Défrichages réalisés pour le compte d'activités agricoles

Situations	Opérations (en m ²)				Superficie par site. (en m²)
	Débroussaillage	Dessouchage	Rotavator	Autre	
Les Blanchettes (Proche BX350)	875			0	875
BX350		360	360		360
TOTAL					1135

Deux parcelles ont été défrichées pour des projets agricoles. Il s'agit de la BX 350 et de la future parcelle communale voisine.

4.2.3. Perspectives concernant le foncier agricole

- Anticiper les installations

Le travail de veille permet d'identifier des opportunités foncières pour les activités agricoles, actuelles ou futures, ou pour développer de futurs sièges d'exploitation (voir la partie « échanges avec des propriétaires »).

La mobilisation foncière vise à créer des entités cohérentes pour donner plus de garanties à des agriculteurs et pour permettre les futures installations. Le travail articulé autour de la

recherche des biens sans maître, du contact des propriétaires en direct, ou de la mobilisation sur des secteurs prioritaires avec la SAFER, se construit dans cet objectif.

- Capitaliser les informations

En parallèle du travail sur le foncier, une restitution régulièrement actualisée des données acquises à destination des acteurs concernés (agriculteurs, administrateurs, agents municipaux) est une piste. A organiser en 2023. En effet, des données sont intéressantes à capitaliser : l'historique des contacts avec des propriétaires en zone agricole, les intentions des propriétaires datées au moment de la prise de contact, les zones à enjeux pour les agriculteurs (fossés à restaurer, etc.).

La capitalisation des données doit aussi permettre de relever les incohérences observées entre l'état du PLU actuel et le souhait de développer des activités agricoles.

4.3. Vers plus d'autosuffisance alimentaire insulaire : pour une gestion de l'eau plus autonome en agriculture

4.3.1. Bilan 2022

- Actions réalisées

Actions	Types d'actions	Prestataire/Partenaire	Etat
Étude sur l'autonomie en eau des exploitations agricoles de l'Île d'Yeu	Etude	Chambre d'Agriculture PDL	Restitution au CDA le 27/09/22
Restauration de la mare de Ker Chauvet	Travaux opérationnels	ID Verde	Travaux effectués en septembre 2022
Terrassement pour la création de la réserve d'eau, Ferme d'Emilie	Travaux opérationnels	ID Verde	Travaux effectués à l'automne – hiver 2022-23
Installation d'un système de récupération des eaux pluviales pour alimenter la réserve existante, EARL La Bergerie	Travaux, opérationnels	Hydralians	Livraison du matériel à l'automne 2022, travaux réalisés par l'EARL La Bergerie à l'hiver 2023
Réalisation d'un stage de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) de 8 semaines	Etude / Stage	Lycée nature De la Roche/Yon	Stage réalisé en avril et juin 2022

Aperçu des étapes de restauration de la mare de Ker Chauvet

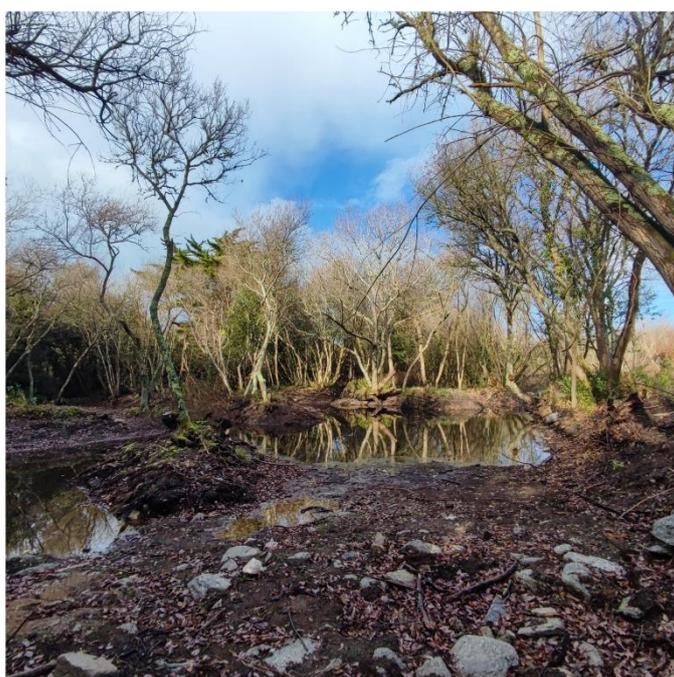
Avant restauration, le 8 mars 2022



En cours de restauration, le 14 septembre 2022



Premier hiver après restauration, le 15 janvier 2023



- **Financement du projet**

Le projet « Au fîle de l'eau » est financé par des subventions. En 2021, les conventions avec Terre de liens / Léa Nature, et la Région (convention 12216-12244) ont été soldées. En 2022, la convention 2019-00091 avec la Région a été soldée.

En 2021, la convention M13B a été signée avec la DRAAF. En 2022, des conventions ont été signées avec la Fondation ENGIE et la Fondation du patrimoine. Ces dernières conventions portent sur des investissements relatifs au projet de restauration des réseaux hydrographiques, des cofinancements seront nécessaires pour mettre en œuvre le projet (fonds biodiversité du Département, Région, autres). C'est une direction à prendre pour 2023.

4.3.2. Perspectives pour 2023

Les orientations du projet pour 2023 sont conditionnées aux actions financées dans le cadre des conventions qui lient le CDA. A ce titre, les actions à compter de 2023 concerneront essentiellement la restauration des réseaux hydrographiques et l'étude associée, avec l'Université de Nantes.

4.4. Structurer les filières agricoles locales et approvisionner la restauration collective : le projet de ferme maraîchère en régie municipale

4.4.1. Rappel du contexte du projet

Le principe du projet est de créer une ferme dont la production est dédiée aux restaurations collectives de l'île. Ceci avec plusieurs objectifs : compléter l'offre des maraîchers actuels, plutôt orientée vers la vente directe (sur les marchés du port, du bourg, et à la ferme), approvisionner un marché exigeant (notamment en termes de prix, de conditionnement des produits ou d'organisation logistique), mieux répondre aux critères de la loi EGAlim (augmenter la part de produits sous label de qualité dans les restaurations collectives), et enfin permettre l'accès à une part de la population islaise, les convives des restaurants collectifs, à une alimentation locale, fraîche, de qualité, sans critère de différenciation sociale.

4.4.2. Avancement du projet

A l'automne 2021, la Mairie a bénéficié d'une subvention de 68 646€ de la DRAAF, dans le cadre du plan de relance, suite à un travail en commun avec le CDA. Ce financement comprend des investissements matériels : engins, petit outillage, serres. Au cours de l'année 2022, un travail a été engagé avec l'architecte pour le montage du dossier de permis de construire de la

ferme. Sur la même période, la préparation des terrains s'est poursuivie avec les services techniques de la Mairie.

En septembre 2022, le maraîcher a été recruté. Sur ses trois mois d'activité en 2022, il a essentiellement travaillé sur : le dimensionnement de la ferme, la configuration du site, le budget du projet, la coordination de la préparation du terrain avec les services techniques, les premières opérations de travail du sol (chaulage, préparation des rangs, semis d'engrais verts), la définition du plan de culture 2023, la commande des plans, des outils et des engins, et le travail préparatoire de rencontre des cuisiniers des deux EHPAD et du collègue.

La Mairie a délibéré en décembre pour valider le plan du site et le projet de dépôt de permis de construire. Au vu du délai de permis de cinq mois à compter du dépôt, afin qu'il soit purgé de recours, le montage du bâtiment pourra commencer en mai 2023.

4.4.3. Perspectives pour 2023

Sont prévus pour 2023 :

- Le montage des bâtiments du site : hangar, bureau, serres ;
- Le raccordement des bâtiments aux réseaux ;
- Réception des outils et des engins commandés en 2022 ;
- Les premières cultures et récoltes ;
- Le travail préparatoire de la conception d'une réserve d'eau (étude, dimensionnement, financement, puis fin 2023 ou en 2024 : terrassement et montage de la réserve) ;

4.5. Sujets transversaux : des sujets à approfondir pour le futur du développement agricole à l'Île d'Yeu

- **Adaptation au changement climatique**

Les changements sont d'ores et déjà observables au niveau national (sécheresse en 2022, épisodes pluvieux plus intenses notamment l'hiver, etc.). Ces phénomènes répercutés dans le contexte de l'Île d'Yeu avec ses caractéristiques géologiques et agronomiques ne sont que plus marqués.

De plus en plus, les orientations prises pour préserver les activités agricoles existantes et pour en développer de nouvelles sur l'Île d'Yeu vont devoir prendre en compte de manière prononcée les notions de résilience des systèmes de production. Pour chaque filière, cette résilience repose sur des critères pouvant varier : gestion de l'eau pour l'irrigation ou

l'abreuvement, rendement des prairies pour le foin... Mais cette résilience intègre pour toutes les filières des notions communes : autonomie en eau, capacité d'adaptation aux fortes chaleurs et aux sécheresses, limitation du coût des intrants, renforcement global de l'autonomie des systèmes de production.

- **Renforcer l'autonomie des systèmes de production agricole de l'île**

Cela passe en partie en axant l'investissement sur les ressources disponibles (par exemple le foncier : en poursuivant la mobilisation du foncier agricole et en étudiant la mise en œuvre de la valorisation du foncier agricole enrichi ou en cours d'enrichissement, maîtrisé ou en cours de maîtrise, pour des usages à des fins d'autonomie alimentaire, comme le fourrage pour les animaux d'élevage). En effet, des parcelles auparavant exploitées peuvent être sujettes dans les années à venir à un abandon et un enrichissement en conséquence.

Cela aura des conséquences :

- Sur le zonage dans le prochain PLU,
- Sur les budgets de mise en valeur des parcelles (débroussaillage, dessouchage, remise en culture, etc.),
- Sur les filières prioritaires à développer.

- **Optimiser la gestion des productions du centre de la Gravaire**

Le centre de la Gravaire collecte, produit et stocke du compost, de la terre et du broyat. Ces matières sont produites ou récupérées à partir des déchets verts ou des restes de chantiers. La production de ces matières est supérieure à la consommation locale. A terme, le centre devra faire face à des problématiques importantes de gestion des stocks. Cela n'est-il pas une opportunité pour servir à des usages agricoles ? Si l'opportunité était avérée, ce serait une piste de travail à articuler avec la Mairie, la régie déchet, le centre de la Gravaire, le CDA, les agriculteurs.

- **Allier le développement agricole à une préservation et une valorisation de la biodiversité**

De plus en plus, les activités agricoles sont enjointes à respecter des pratiques réduisant leur impact négatif sur leur environnement, dans un contexte de pression importante exercée sur la biodiversité par les activités humaines. Si une chute de la biodiversité s'observe au niveau mondial (le rythme actuel de la disparition des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction), l'agriculture a sa part de responsabilité. Toutefois, elle peut être un

vecteur important de lutte contre cette érosion du vivant. Cela passe par plusieurs niveaux : décarboner les filières, limiter le recours au transport, gagner en autonomie dans les systèmes de production, réhabiliter les milieux naturels sur et aux abords des sites agricoles (mares, ruisseaux, fossés, boisements), ou encore entretenir les paysages et leur diversité.

- **La gestion des boisements**

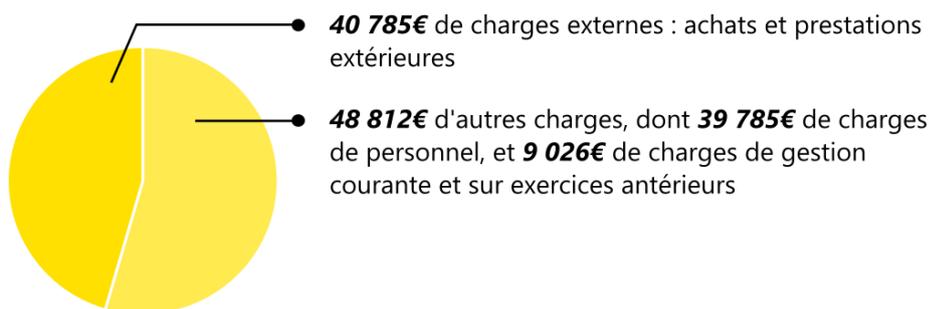
La question des boisements devient importante dans un contexte de changements climatiques. Aujourd'hui, cette question n'est pas traitée de manière collective, avec une vision et des objectifs à moyen et long-terme. Or, compte tenu de sa nature, le sujet de la gestion des boisements est à prendre en compte de manière anticipée. Le contexte de l'Île d'Yeu fait apparaître des évolutions prochaines à traiter : vieillissement de certains peuplements d'arbres (notamment des cyprès Lambert, plantés au début du XX^{ème} siècle), enfrichement d'anciennes parcelles agricoles avec des peuplements d'arbres développés de manière non contrôlée et avec des conséquences importantes pour la remise en état des terres agricoles ou des réseaux hydrographiques qui s'obstruent. En vue d'une adaptation aux changements climatiques, de la limitation des risques liés au vieillissements des populations d'arbres actuels, de la valorisation de la ressource en bois local, ainsi que de la capitalisation sur les défrichages actuels, une gestion concertée et anticipée des boisements apparaît de plus en plus prioritaire.

5. Projections financières de l'activité

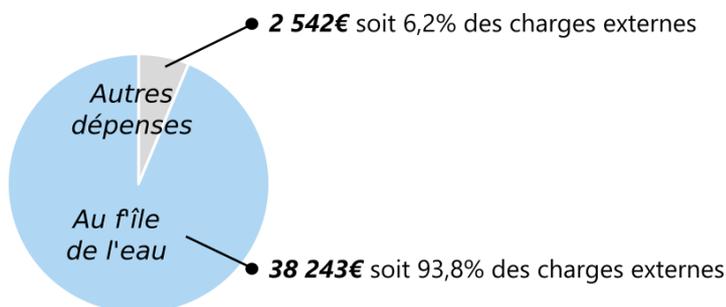
5.1. Composition des dépenses et des recettes

- Concernant les dépenses

Comme indiqué dans le rapport financier, l'activité de l'année 2022 a généré des charges d'exploitation de **89 597 €** qui se répartissent ainsi :



Dans ces dépenses totales, les dépenses relatives aux actions portées pour les projets sont réparties comme suit :



Ce dernier graphique s'explique par le modèle économique de l'association, dont l'action repose sur des financements publics conditionnés à des projets et encadrés par des conventions. Or, les conventions permettant des dépenses relatives aux actions foncières (principalement : défrichage, géomètre, etc.), ont été soldées en 2021. Les conventions restantes et les nouvelles conventions signées en 2022 ne permettent pour l'instant que le financement du projet « Au fîle de l'eau ».

De ce fait, quand cela l'a nécessité, les actions propres au projet « Terres fertîle » donc plutôt orientées sur le foncier agricole, ont été prises en charge par la Mairie. En 2022, cela a concerné des frais de géomètre, du défrichage et de la préparation de terrain, les prestations SAFER et des achats de parcelles agricoles.

Le projet de la ferme en régie municipale est quant à lui totalement pris en charge par la Mairie.

- Concernant les recettes

Au cours de cette année, des versements issus des subventions obtenues par le CDA ont été perçus. Ils concernent soit des soldes de convention, soit des acomptes préalables au solde.

Nature de la convention	Montants des versements	
Région PDL : 2018-12244	Solde	17 332€
Région PDL : 2019-00091	Solde	17 602,74€
DRAAF PDL : M13B	Acompte n°2	19 017€
Mairie de l'Île d'Yeu	Acompte n°2	36 000€
TOTAL		89 952€

Pour les futures recettes :

- **Les autres acomptes de la convention DRAAF 2019-0091.** Au 31/12/2022, deux acomptes ont été touchés. Un premier de 25% (20 070€) a été perçu fin 2021, un deuxième de 23,69% (19 017€) a été perçu fin décembre 2022. Pour solder cette convention qui court jusqu'au 20/09/2024, il faudra justifier du paiement des 56,31% de dépenses éligibles restants. Sur une subvention de 80 279€, il reste à percevoir en 2023-2024 41 192€
- **Le dernier versement de la convention Mairie de 36 000€**, versé au CDA au printemps 2023. Cette convention court jusqu'à fin 2023. Une discussion sur les modalités d'une nouvelle forme d'engagement devra avoir lieu au cours de l'année 2023 pour permettre le fonctionnement du CDA après 2023.
- **Le versement de la Fondation Engie de 10 000€** en janvier 2023. Dans le cadre du projet « Au fîle de l'eau », la Fondation Engie soutient le CDA à hauteur de 10 000€ pour des actions relatives à la restauration des réseaux hydrographiques.
- **L'enveloppe obtenue par la Fondation du patrimoine de 50 000€**, conditionnée à l'obtention de fonds complémentaires (Département, autres), pour le projet de restauration des réseaux hydrographiques. En effet, la convention avec la Fondation du patrimoine s'inscrit dans un plan de financement plus large du projet « Au fîle de l'eau ». Elle correspond à 17,7% des dépenses inscrites dans le projet. Ces fonds seront donc débloqués à hauteur de 17,7% des dépenses réalisées. D'un budget prévisionnel de 280 000€

5.2. Projection de l'activité du chargé de mission

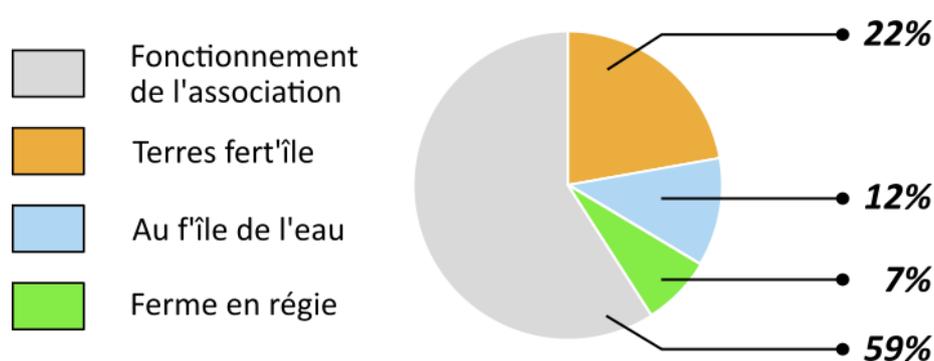
L'activité du chargé de mission se concentre sur quatre postes principaux, qui concernent :

- Le fonctionnement de l'association (1),
- La conduite des actions pour le projet « Terre fertile » (2),
- Pour le projet « Au fil de l'eau » (3),
- Pour la ferme municipale (4).

Principales tâches par poste :

(1) Fonctionnement de l'association	Tâches administratives, animation et coordination générale de l'association, communication, recherche de financement, contribution au RAIA, formation
(2) Terres fertiles	Mobilisation et maîtrise foncière, défrichage et remise en culture, accompagnement des projets agricoles et des installations
(3) Au fil de l'eau	Coordination des stages, mobilisation citoyenne et coordination associée, lien avec les prestataires, définition et suivi opérationnel des travaux, études/analyse/planification
(4) Ferme municipale	Coordination avec la Mairie, choix de mise en valeur du terrain, planification, contribution au recrutement du maraîcher, conception du site,

Regroupé par poste parmi les quatre mis en avant, le temps consacré aux tâches en rapport au temps global d'activité du chargé de mission se fait selon la répartition suivante :



Comme en 2022, cette représentation schématisée montre l'importance du temps consacré aux tâches relatives au fonctionnement de l'association.

6. Travailler en réseau

- Des partenaires techniques et financiers impliqués

De nouveaux partenaires au projet du CDA se sont ajoutés en 2022. Citons par exemple la Fondation du Patrimoine et la Fondation Engie en tant que nouveaux partenaires financiers. Les institutions publiques de la DRAAF Pays-de-la-Loire, la Région Pays-de-la-Loire, le Département de Vendée et la Mairie sont toujours impliquées aux niveaux techniques et financiers. Parmi les partenaires techniques déjà impliqués en 2021, certains sont toujours présents : le RAIA, Terre de Liens Pays-de-la-Loire, la Chambre d'Agriculture, la LPO de Vendée, Solidarité Paysans Vendée, les lycées agricoles de Vendée (Les Etablières et le lycée nature de la Roche/Yon). Une collaboration avec l'Université de Nantes est prévue en 2023 pour le projet « Au fîle de l'eau ». Au titre du portage du Projet Alimentaire de Territoire, le CDA est également intégré au réseau des PAT vendéens, qui s'est constitué fin 2021 sur une initiative du Département de Vendée.

Les partenaires techniques



Les partenaires financiers

